

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 25 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 82 dont	31 membres pour les Départements/Région 22 membres pour les Communautés d'agglomération, urbaines 28 membres pour les Communautés de communes 1 membre pour les Communes
Nombre de membres présents ou représentés : 57 dont	21 membres pour les Départements/Région 16 membres pour les Communautés d'agglomération, urbaines 19 membres pour les Communautés de communes 1 membre pour les Communes

Date de convocation : 03/09/2020

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil départemental du Doubs : Mme BRANGET – M. CAGNON – M. GALLIOT – Mme LEROY – M. MAIRE DU POSET – M. VIENET – Mme VOIDEY

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. LAROPPE – M. MICHAUD – Mme MULOT - M. ANDRE – M. FROEHLI – Mme MABIRE - Mme SAUMIER – M. TIROLE – Mme LEMOINE – Mme MALTOFF (suppléante de M. BONNEFOND) - M. GUY

Communautés de communes : M. ALPY – M. BRAND – M. LIEVREMONT – M. PIERRET – M. LAURENT – M. BONVALOT – M. BOUVERET – M. GARCIA – M. DANCOURT – M. FAIVRE-PIERRET - M. GRESET – Mme DEPARIS-VINCENT – M. CUCHEROUSSSET – M. KURT

Communes : Mme BARCELO

Membres excusés et représentés :

Conseil départemental du Doubs : M. DALLAVALLE (pouvoir à M. GALLIOT) – M. GONON (pouvoir à Mme BRANGET) Mme CHAVEY (pouvoir à M. CAGNON) – Mme COREN-GASPERONI (pouvoir à Mme LEROY) – M. FAGAUT (pouvoir à M. ALPY)- M. GUYON (pouvoir à M. VIENET) – M. SIMON (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) —

Conseil départemental du Territoire de Belfort : M. BOUQUET (pouvoir à Mme SAUMIER) – Mme MORALLET (pouvoir à Mme MABIRE) – M. MICLO (pouvoir à Mme VOIDEY)

Région : M. MARTHEY (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. MATHIEU (pouvoir à M. TIROLE) – M. SAULNIER-ARRIGHI (pouvoir à Mme BARCELO)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – M. MORENO (pouvoir à M. ANDRE) – Mme JARROT (pouvoir à Mme LEMOINE) – Mme REYES (pouvoir à Mme MALTOFF) -

Communautés de communes : M. PETIT (pouvoir à M. KURT) – M. FRIGO (pouvoir à M. BONVALOT) - M. IDES (pouvoir à M. BRAND) – Mme VESPA (pouvoir à M. BOUVERET) – Mme RAMBAUD (pouvoir à M. LAURENT)

OBJET : ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 11 des statuts de l'EPF prévoit que «l'assemblée générale élit en son sein le conseil d'administration par collèges, tels que mentionnés à l'article 13. Une modification dans la représentation d'un collège entraîne le seul renouvellement de ce seul collège au conseil d'administration».

Le collège des Départements et de la Région n'est pas concerné par cette élection (13 délégués et 13 suppléants).

Collège Communautés d'agglomération/CU

Suite à la désignation des nouveaux délégués des Communautés d'agglomération et urbaines à l'Assemblée Générale, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres (9 délégués et 9 suppléants) au Conseil d'Administration pour le collège Communautés d'agglomération, urbaines.

Collège Communautés de Communes

Suite à la désignation des nouveaux délégués dans le collège Communautés de Communes à l'Assemblée Générale, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres (7 délégués et 7 suppléants) au Conseil d'Administration pour le collège Communautés de Communes.

Collège Communes

Suite à la désignation des nouveaux délégués des communes à l'Assemblée Générale, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres (1 délégué et 1 suppléant) au Conseil d'Administration pour le collège des communes.

Les membres de l'Assemblée générale décident, à l'unanimité, de voter à main levée l'élection des membres du Conseil d'administration.

Après avoir invité les délégués à voter,

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PROCLAME LES RESULTATS DE L'ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Collège communautés d'agglomération, urbaines (seuls participent au vote les membres de ce collège)
17 votants – unanimité**

CUGBM

Titulaires : Mme BARTHELET Catherine – M. LIME Christophe - M. LAROPPE Aurélien - M. MICHAUD Jean-Paul – M. BODIN Nicolas

Suppléants : Mme GAGLIOLO Lorine - M. FELT Marcel – Mme MULOT Laurence

PMA

Titulaires : M. FROEHLI Patrick – Mme SAUMIER Claude-Françoise – M. BOURQUIN Martial

Suppléants : M. ANDRE Jean – Mme MABIRE Lysiane – M. TIROLE Marc

ECLA

Titulaires : M. GUY Hervé

Suppléants : M. GUILLERMOZ Jacques

CUCM

Suppléants : Mme LEMOINE Frédérique

CA Auxerrois

Suppléants : M. BONNEFOND Christophe

**Collège communautés de communes (seuls participent au vote les membres de ce collège)
19 votants – unanimité**

Titulaires :

Frasne Drugeon : M. ALPY Philippe

Doubs Baumois : M. FAIVRE-PIERRET Jean-Louis

Loue Lison : M. PIERRET Boris

Lacs et Montagne du Haut Doubs : M. BOUVERET Jean-Yves

Pays de Sancey Belleherbe : M. BRAND Christian

Haut Jura Arcade : M. PETIT Laurent

Val de Morteau : M. FRIGO Jean-Pierre

Suppléants :

Deux Vallées vertes : M. LAURENT Michel

Pays de Maïche : M. BONVALOT Léon

Montbenoit : M. PIRALLA Benoit

Vosges du Sud : M. CANAL Christian

Pays de Lure : M. PIQUARD Bernard

Altitude 800 : M. GARCIA François

Le Directeur de l'EPF certifie que cette
délibération a été affichée le

Le Directeur,
Charles MOUGEOT

8/10/20

L.

**Collège Communes (seuls participent au vote les membres de ce collège)
1 votant – unanimité**

Titulaires : Mme BARCELO Maud

Pour extrait conforme,
Le Président,
Philippe ALPY



Préfecture du Doubs

Reçu le - 8 OCT. 2020



Contrôle de légalité